Québec

Ministère
de l'Environnement

Nicolet, le 20 décembre 2002

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Enfoui-Bec inc.
18055, rue Gauthier
Secteur Saint-Grégoire
Bécancour (Québec) G9H 3S9

N/Réf. : 7610-17-01-00309-03
170002059

Objet : Exploitation d'un lieu d'enfouissement de sols contaminés

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 juillet 2000, reçue le 11 juillet 2000 et complétée le 20 décembre 2002, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> l'exploitation d'un lieu d'enfouissement de sols contaminés d'une superficie de 20 110 m^2 et d'une capacité de 212 300 m^3, sur une partie des lots 64, 65 et 66, du cadastre de la paroisse de Saint-Grégoire, dans la Ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- document intitulé *Enfoui-Bec inc., Demande de modification de certificat d'autorisation, modification pour l'aménagement d'un lieu d'enfouissement à sécurité maximale, lots 64, 65 et 66, Ville de Bécancour, Progestech inc., juillet 2000* comprenant une lettre au ministère de l'Environnement datée du 7 juillet 2000, signée par M. Alain St-Pierre, ing., 36 pages et 3 annexes;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 15 février 2001, signée par M. Alain St-Pierre, ing., concernant des précisions supplémentaires à la demande et documents joints;

- document intitulé *Enfoui-Bec inc., Demande de modification de certificat d'autorisation visant l'aménagement d'un lieu d'enfouissement de sols contaminés, lots 64, 65 et 66, Bécancour, Progestech inc., 9 janvier 2002*, signé conjointement par M. Alain St-Pierre, ing., et M^me^ Marie-Claude Héroux, ing. stagiaire et comprenant une lettre au ministère de l'Environnement datée du 10 janvier 2002, signée par M^me^ Marie-Claude Héroux, ing. stagiaire, 45 pages et 7 annexes;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 12 février 2002, signée par M^me^ Marie-Claude Héroux, ing. stagiaire, incluant les plans révisés suivants :

  - plan n° 250-3499-P1 intitulé *Vue en plan de l'excavation*, projet n° PRO-3499-1, feuillet 1 de 4, préparé par Progestech inc., signé et scellé par M. Alain St-Pierre, ing., le 11 février 2002, révision 2;

  - plan n° 250-3499-P2 intitulé *Vue en plan finale*, projet n° PRO-3499-1, feuillet 2 de 4, préparé par Progestech inc., signé et scellé par M. Alain St-Pierre, ing., le 11 février 2002, révision 2;

  - plan n° 250-3499-C1, intitulé *Vue en coupe*, projet n° PRO-3499-1, feuillet 3 de 4, préparé par Progestech inc., signé et scellé par M. Alain St-Pierre , ing., le 11 février 2002, révision 2.

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 18 avril 2002, signée conjointement par M^me^ Marie-Claude Héroux, ing. stagiaire, et M. Alain St-Pierre, ing., concernant des précision complémentaires au projet et documents joints;

- document intitulé *Enfoui-Bec inc. Demande d'autorisation, système de traitement des eaux de lixiviation, lieu d'enfouissement de sols contaminés, Bécancour, Progestech inc., 23 avril 2002*, comprenant une lettre au ministère de l'Environnement datée du 24 avril 2002, signée par M. Michel Bergeron, 11 pages et 3 annexes dont les plans suivants;

  - plan n° 250-3499-D1 intitulé *Détails*, projet n° PRO-3499-1, feuillet 4 de 4, préparé par Progestech inc., signé et scellé par M. Alain St-Pierre, ing., le 4 avril 2002, révision 1;

  - croquis n° 250-3499-P4 intitulé *Vue en plan*, projet n° PRO-3499-1, préparé par Progestech inc. et signé par M. Michel Bergeron, le 20 mars 2002;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 7 mai 2002, signée par M^me^ Marie-Claude Héroux, ing. stagiaire, concernant le programme d'échantillonnage des sols à l'entrée et la surveillance des eaux souterraines;

- document intitulé *Enfoui-Bec inc., Devis d'exploitation, système de traitement des lixiviats, lieu d'enfouissement de sols contaminés, Bécancour, Progestech inc, 19 juin 2002*, comprenant une lettre au ministère de l'Environnement datée du 20 juin 2002, signée par M. Michel Bergeron, 6 pages et 1 annexe;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 31 juillet 2002, signée par M. Michel Bergeron concernant, en outre, des informations sur la gestion du lixiviat généré par le lieu d'enfouissement et documents joints;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 5 août 2002, signée par M. Michel Bergeron, concernant, en outre, les paramètres utilisés lors des analyses de contrôle des sols reçus;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 17 octobre 2002, signée par M. Michel Bergeron, concernant les opérations de tamisage qui pourraient être effectuées lors de la réception de certains types de sols contaminés et document joint;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 14 novembre 2002, signée par M. Michel Bergeron, décrivant les dispositions qui seront prises afin de rendre le bassin d'accumulation des lixiviats à l'abri des précipitations ainsi que d'autres renseignements relatifs au mode d'exploitation du lieu et document joint;

- lettre transmise par télécopieur au ministère de l'Environnement datée du 11 décembre 2002, signée conjointement par M^{me} Nathalie Demers, ing. et M. Michel Bergeron concernant le suivi de l'air ambiant et les critères à respecter, et documents joints;

- lettre au ministère de l'Environnement datée du 19 décembre 2002, signée par M. Michel Bergeron concernant des précisions supplémentaires et documents joints.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue dans le document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Serge Lévesque
Directeur régional du Centre-du-Québec
par intérim

SL/LGG/lmcm